

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue ce **11e jour du mois de mars 2019**, à la Salle du conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Est également présent :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier suppléant

Il est donc procédé comme suit :

2019-091

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2019-092

MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2019-286 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 096 000\$ ET UN EMPRUNT DE 3 096 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS DES RUES NOËL, ST-JEAN-BAPTISTE, MORRILL, MANVILLE OUEST ET GOUDREAU

CONSIDÉRANT le dépôt du règlement numéro 2019-286 décrétant une dépense de 3 096 000 \$ et un emprunt de 3 096 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection des rues Noël, St-Jean-Baptiste, Morrill, Manville Ouest et Goudreau auprès du Ministère des Affaires municipales et d'Habitation;

CONSIDÉRANT que seulement le résumé de l'estimation des coûts des travaux de la firme WSP était joint au règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour le contribuable de savoir le positionnement exact des travaux effectués;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

QUE le document détaillé de l'estimation des coûts de la firme d'ingénieurs WSP soit joint en annexe au règlement numéro 2019-286, et ce afin de répondre à l'exigence du Ministère des Affaires municipales et d'Habitation.

Adoptée

2019-093

VENTE D'UN TERRAIN SUR LE BOULEVARD ST-LUC AUX CONSTRUCTIONS CG BISSONNETTE

CONSIDÉRANT la demande des Constructions CG Bissonnette concernant l'acquisition d'une partie du lot 3 1 92 336;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Alain Roy et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos vende aux Constructions CG Bissonnette pour un montant de 0,50 \$ du pied carré plus les taxes applicables, une partie du lot 3 192 336 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond tel que montré à la figure suivante, soit d'une superficie d'environ 13 958 pieds carrés pour un montant de 6 979 \$ plus les taxes applicables. L'ensemble des frais professionnels est à la charge de l'acquéreur;



QUE dans le contrat d'achat du terrain, une clause devra prévoir que dans le cas où le terrain ne serait pas développé dans les 36 mois suivant la transaction (construction d'une unité de 4 logements terminés), la Ville d'Asbestos pourra, si elle le désire, après un préavis de 60 jours, acquérir les terrains vendus au montant de 0,375 \$ du pied carré incluant l'ensemble

des frais professionnels liés à la transaction.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2019-094

OCTROI D'UN MANDAT DE DÉBOISEMENT POUR PROJET DE L'ÉCOCENTRE

Il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville d'Asbestos mandate la compagnie Hemond Excavation Ltée afin de procéder au déboisement et retirer les souches sur le terrain de la rue Nicolet dans le cadre du projet de relocalisation de l'Écocentre et ce pour un montant 18 850 \$ taxes non comprises.

Adoptée

2019-095

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

Levée de la rencontre à 18 h 35.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, directeur
général et greffier suppléant**